En cas d'intoxication

1. Mettez la personne en position latérale de sécurité : tournez-la sur le côté, la tête légèrement plus basse que le corps pour permettre à sa salive de s'écouler, ou pour l'empêcher de s'étouffer, en cas de vomissements.

2. Appelez le numéro d'urgence médicale en composant le 15 ou le 112 même si le vacancier n'a encore de symptômes

- Parlez calmement et clairement ;
- Donnez votre numéro de téléphone ;
- Donnez votre nom et celui du malade ;
- Indiquez le lieu et l'adresse exacte, ainsi que l'étage et le code d'accès éventuel ;
- Le ou les produits ingérés (nom et quantité) et la quantité absorbée
- Les éventuels symptômes anormaux présentés par la personne intoxiquée (vomissements, transpiration importante, douleurs abdominales, convulsions, etc.)
- Ne raccrochez pas avant que votre interlocuteur ne vous le demande

Numéros d'urgence 24 h/24 - 7j/7 des centres antipoison

ANGERS : 02 41 48 21 21

BORDEAUX : 05 56 96 40 80

LILLE : 08 00 59 59 59

LYON : 04 72 11 69 11

MARSEILLE : 04 91 75 25 25

NANCY : 03 83 22 50 50

PARIS : 01 40 05 48 48

TOULOUSE : 05 61 77 74 47

3. Signaler et expliquer précisément le contexte de la chute à AVL et tenir l'association au courant du retour du personnel médical

4. Tenir également informer la famille et/ou l'établissement

Quels sont les gestes à ne pas faire en cas d'ingestion d'un produit toxique ?

- Ne faites pas boire à la personne (lait, eau, etc.)
- Ne faites pas vomir la personne
- Ne laisser pas le vacancier sans surveillance